



MAMDANI (Mahmood)

*CITIZEN AND SUBJECT. Contemporary Africa  
and the Legacy of Late Colonialism*

Princeton, Princeton University Press, 1996, 253 pages.

LE POINT DE VUE DE RALPH A. AUSTEN

Publié relativement récemment, l'ouvrage de Mahmood Mamdani *Citizen and Subject* a déjà fait l'objet d'une grande attention et de nombreux débats de la part des universitaires africains. L'Association des études africaines lui a attribué *ex aequo* en 1997 le prix Herskovits, qui récompense un ouvrage exceptionnel sur l'Afrique édité l'année précédente. Cependant, nombre d'historiens de l'Afrique – dont l'auteur de cet article – trouvent que l'exposé de M. Mamdani, comme son analyse, présente de multiples défauts. L'attrait et l'écueil de cet ouvrage tournent autour de la même question : Mamdani essaie d'établir un modèle du colonialisme et de ses conséquences qui inclut à la fois l'Afrique tropicale et l'Afrique du Sud. Dans l'immédiate suite du passage brutal de l'Afrique du Sud de l'apartheid à un système majoritaire, on pourrait penser qu'une telle comparaison allait donner une nouvelle énergie au trop désolant spectacle du développement récent de l'Afrique tropicale, tout en fournissant aux chercheurs sud-africains une base qui leur permette de rompre l'isolement intellectuel dans lequel ils se trouvent par rapport au reste du continent.

Le point central de l'analyse de l'auteur est implicite dès le titre : dans toute l'Afrique coloniale, les populations rurales majoritaires étaient gouvernées par le biais de chefs indigènes et du « droit coutumier » sous un régime

de « despotisme décentralisé ». Ce qui explique que les membres de ces populations étaient mal préparés à jouer leur rôle de citoyens au sein des États modernes ayant succédé au colonialisme. La version canonique d'un tel colonialisme est le système britannique d'administration indirecte, uniquement employé en Afrique tropicale, mais dont on trouve ensuite un écho à la fois dans la politique ségrégationniste de l'Afrique du Sud rurale et dans des pratiques plus indirectes d'autres puissances européennes en Afrique tropicale. Selon M. Mamdani, le des-

« MAMDANI ESSAIE D'ÉTABLIR  
UN MODÈLE DU COLONIALISME QUI INCLUT  
À LA FOIS L'AFRIQUE TROPICALE  
ET L'AFRIQUE DU SUD. »

potisme et la décentralisation de ce colonialisme ne laissaient que deux possibilités aux gouvernements africains postcoloniaux : maintenir prudemment cette décentralisation en s'appuyant soit sur la même hiérarchie de chefs, soit sur un « clientélisme non coercitif » ; ou bien se lancer dans un effort radical de développement passant par un « despotisme centralisé ». Mamdani a construit son modèle en Afrique tropicale, où l'administration indirecte constituait le thème central du discours politique à l'époque coloniale et où il est, de



plus, possible de porter un jugement sur les régimes postcoloniaux. Cependant, la moitié de son ouvrage est consacrée à l'Afrique du Sud (et parfois à ses États satellites, comme le Swaziland, sans que le statut de ce dernier dans l'analyse soit très clair). Les questions débattues ici, comme celle de la politique des syndicats, n'ont, la plupart du temps, que des parallèles limités en Afrique tropicale (et

« TOUTE L'ANALYSE DE MAHMOOD  
MAMDANI REPOSE SUR LE POSTULAT  
QUE L'ON PEUT COMPARER LES OBJECTIFS  
DE LA DOMINATION. »

ceux-ci ne sont même pas explorés). Ailleurs, M. Mamdani reprend l'analogie évidente entre la politique des « bantoustans » en Afrique du Sud et l'administration indirecte (qualifiée d'« apartheid non racial »). L'effort comparatiste le plus ambitieux concerne la violence politique des Noirs contre les Noirs qui a caractérisé les quelque dix années précédant les élections démocratiques de 1994 en Afrique du Sud, et dont on rejette habituellement la faute sur la combinaison d'une manipulation du gouvernement blanc et des ambitions politiques du mouvement zoulou Inkatha. Mamdani voit plus ces événements comme résultant de l'exclusion de communautés de travailleurs migrants (« le rural dans l'urbain ») de la politique urbaine de l'ANC et des syndicats et associations civiques qui lui étaient affiliés. Le modèle manifestement prôné ici pour toute politique africaine est une sorte d'amalgame des énergies à l'œuvre dans les mouvements de protestation ruraux contre l'oppression locale, et de l'image urbaine d'une société nationale débarrassée de toute ségrégation.

Il est difficile d'être en désaccord avec les objectifs de Mamdani, qui nous offre ici et là des éclairages intéressants, mais l'ouvrage se révèle dans son ensemble peu convain-

cant là où il est cohérent, et incohérent là où il est convaincant. L'exposé de l'auteur sur l'Afrique du Sud s'appuie parfois sur des faits contestables et (comme dans le cas de la violence urbaine cité plus haut) en arrive alors à des conclusions discutables, mais, globalement, il suit l'historiographie classique. À propos de l'Afrique tropicale, cependant (et c'est assez ironique, puisque M. Mamdani vient tout juste de quitter l'Ouganda, son pays natal, pour s'établir à l'université du Cap), il est quelquefois complètement « à côté de la plaque ».

Mamdani ne prête que peu d'attention, et jamais systématiquement, aux questions économiques, soulignant que « son terrain d'analyse a été moins le mode d'accumulation que le mode de domination » (p. 294). Mais toute son analyse, en particulier quand il traite de l'Afrique tropicale, repose sur le postulat que l'on peut comparer les objectifs de la domination. En Afrique du Sud, ces motifs renvoient à la présence d'une population blanche très nombreuse et permanente, qui cherche à prendre le contrôle d'un ensemble puissant d'entreprises minières, ce qui avait engendré vers l'année 1940 une économie industrielle locale avancée. En Afrique tropicale, il y avait très peu – sinon pas du tout – de colons blancs et les économies étaient principalement cantonnées à des exportations de produits agricoles de peu d'importance pour le monde extérieur. Mamdani comble cette faille en construisant toutes ces économies tropicales sur la production du coton, en insistant à plusieurs reprises sur le fait que le coton africain était indispensable au monde industriel à cause de la pénurie due à la guerre civile en Amérique – qui prit fin vingt ans avant la « course à l'Afrique<sup>1</sup> ! »

Étant donné la situation économique marginale des colonies d'Afrique tropicale (et des États qui leur ont succédé), les objectifs de leur gestion étaient minimalistes : garder le contrôle (question de prestige national et de

préservation de leur valeur potentielle pour l'avenir), tout en minimisant les coûts financiers et politiques (notamment en privilégiant l'exportation de produits agricoles comme le cacao, le café et l'huile de palme, tous plus rentables et moins coûteux que le coton). S'il a sans aucun doute existé beaucoup de cas, comme ceux que cite Mamdani, de coercition abusive, le but, et le résultat le plus fréquent, de l'administration indirecte et de l'agriculture paysanne qui l'accompagnait était d'assurer des revenus suffisants pour couvrir les coûts du système colonial lui-même, tout en créant le moins de remous possible dans la société locale. De tels régimes n'ont produit ni la souffrance ni la richesse de l'Afrique du Sud. De plus, si M. Mamdani dénonce avec raison l'utilisation abusive de la notion de « société civile », très en vogue en ce moment dans les études politiques sur l'Afrique tropicale, sa propre dichotomie rural/urbain se révèle n'être qu'une variante de ce paradigme, variante qui s'applique en outre beaucoup mieux à l'Afrique du Sud qu'à l'Afrique tropicale où les communautés urbaines ont toujours eu un caractère essentiellement migrant.

Mamdani traite également du rôle de la codification du « droit coutumier » comme instrument de la domination coloniale. Elle existait dans la plupart des zones rurales d'Afrique du Sud et d'Afrique tropicale, et

l'auteur ne fait ici que suivre l'interprétation classique en insistant sur la nature coloniale d'une telle « invention de la tradition ». Il reprend également les débats de l'époque coloniale sur la nécessité de soustraire les « sujets » africains ruraux à la juridiction métropolitaine, et de confier au contraire l'administration à des chefs nommés supervisés par des fonctionnaires européens. Mais M. Mamdani surestime la rigidité des régimes juridiques néo-coutumiers – en ignorant plusieurs études récentes sur le sujet – et exagère également, en ce qui concerne l'Afrique tropicale, le rôle de ces régimes dans la limitation de l'accès à la terre des cultivateurs africains, tant locaux qu'immigrants.

Si cet ouvrage encourage à émettre de nouvelles hypothèses sur le développement colonial ou postcolonial en Afrique tropicale et en Afrique du Sud, son propos aura été utile. Cependant, mener à bien de tels projets demande une recherche historique plus soignée, ainsi qu'une analyse plus rigoureuse.

**Ralph A. Austen**

university of Chicago

---

1. Mamdani confond sans doute la guerre civile avec l'anthonome du cotonnier qui a dévasté les récoltes du sud des États-Unis peu de temps après le partage de l'Afrique, et qui incita plusieurs pays européens à développer la production de coton en Afrique (mais cette production ne trouva pas longtemps preneur).

---

## LE POINT DE VUE DE FREDERIK COOPER

L'effort de Mahmood Mamdani pour expliquer historiquement l'impasse politique dans laquelle se trouve l'Afrique constitue une antidote bienvenue aux tendances actuelles qui renvoient à l'idée que les Africains sont décimement incapables de se gouverner eux-

mêmes. Bienvenue également sa thèse selon laquelle il faudrait analyser la trajectoire historique de l'Afrique du Sud de manière identique à celle d'autres parties du continent. Je regrette en revanche que M. Mamdani n'ait pas traité explicitement du lien avec la



politique contemporaine – lien évident pourtant dans la passion avec laquelle il a écrit cet ouvrage. Comment précisément édifier un concept plus souple de la citoyenneté libéré des dangereuses dichotomies citoyen/sujet, participation civique/despotisme décentralisé ? Quelles institutions seraient plus susceptibles d'effacer les séquelles du passé en prenant en compte les perceptions historiquement formées de l'appartenance et de la différence, tout en favorisant la communication et la confiance au-delà de ces lignes d'identification ? Ce qui manque au livre de M. Mamdani dans son exposé tant du passé que du présent, c'est la moitié de son titre : bizarrement, il n'aborde pas la citoyenneté.

« CE QUI MANQUE AU LIVRE  
DE M. MAMDANI DANS SON EXPOSÉ  
TANT DU PASSÉ QUE DU PRÉSENT,  
C'EST LA MOITIÉ DE SON TITRE... »

Il me semble pourtant que le passé de l'Afrique offre des incidences pour dresser un diagnostic, comme le fait Mamdani, et aussi pour en trouver les remèdes. Mais cela aurait impliqué d'abord d'examiner les failles de l'édifice du pouvoir colonial construit par Mamdani, dont certaines pourraient être – et ont été – forcées par les mouvements sociaux et politiques africains. Or, l'analyse de Mamdani se piège elle-même par son concept de « legs » ; celui-ci suggère en effet que l'on peut extraire une chose survenue à un moment particulier de l'histoire et lui donner un pouvoir causal à une date ultérieure. La conception de l'histoire défendue par Mamdani présente deux écueils. Premièrement, en prenant au pied de la lettre Smuts, Lugard, et d'autres acteurs politiques, il fait des despotismes décentralisés que les régimes coloniaux des années 1920-1930 avaient tenté de mettre en place une représentation fidèle de la vie réelle de ces régimes colo-

niaux. Mais si les carcans – « tribu », « coutumes » et « autorité indigène » – construits intentionnellement par le pouvoir colonial ont effectivement acquis une réalité puissante, ils n'ont en aucun cas constitué la seule réalité. Les gens que M. Mamdani considère comme quantité négligeable, « l'étroite frange instruite » (p. 76), venaient de familles rurales non éduquées ; ils tissaient des liens matrimoniaux, ainsi que des liens économiques, en dehors des villes coloniales. Une grande partie de l'Afrique, en particulier l'Afrique de l'Ouest, était traversée par des réseaux d'échanges hautement sophistiqués, qui permirent la circulation des marchandises, mais participèrent aussi à la formation de diasporas qui influençaient les pratiques religieuses et culturelles sur de longues distances et qui finirent même par faire émerger de nouveaux types d'acteurs politiques. Certains réseaux d'érudits et de confréries islamiques donnèrent naissance à de vastes mouvements sociaux, à une mobilisation politique dépassant les frontières « ethniques » et à des liens d'appartenance potentiellement très larges. Les mouvements chrétiens ont pu avoir des effets similaires, comme d'autres mouvements religieux non strictement locaux. Même les « tribus », unités de base de l'analyse de Mamdani, ont constamment changé de dimensions et de frontières, reflétant les luttes complexes de pouvoir et de territoire de certaines chefferies, mais aussi l'influence des Africains instruits dans le monde rural ainsi que les activités des travailleurs et des marchands de passage qui participaient parfois aux gouvernements locaux et pouvaient même les renverser. Deuxième point faible : très curieusement, M. Mamdani s'intéresse peu aux années 40, 50 et 60. S'il note bien que les gouvernements coloniaux ont fini par entreprendre des projets de réforme, il n'arrive pas à les expliquer : pour lui, le pouvoir colonial est en effet tellement fort que l'on ne voit pas pourquoi les gouvernements auraient eu envie de

changer quoi que ce soit. Il n'explique pas non plus combien les mouvements politiques de l'époque ont ébranlé l'édifice colonial. À l'évidence, les gouvernements coloniaux espéraient, comme il l'affirme, cantonner les attaques contre l'administration indirecte au seul niveau du modèle politique. Mais qu'ils y aient réussi, rien n'est moins sûr. L'ouvrage de Mamdani ne nous dit pas, par exemple, que dans les années 40 Felix Houphouët-Boigny et la Société africaine agricole transformèrent les chefs ruraux, jusqu'alors alliés subordonnés des Français, en avant-garde d'un mouvement contre le travail forcé, puis en un parti politique qui mobilisa une grande partie de la population rurale. On n'y lit pas non plus que les confréries islamiques formèrent un réseau transethnique et transrégional couvrant une grande partie du Sénégal ; ni que dans les années 50 et 60 Léopold Senghor – qui semble être le modèle même de l'Africain chrétien instruit, éloigné des communautés rurales – construisit une machine politique à partir de réseaux ruraux. Lors des grèves, les mouvements syndicaux furent soutenus par des communautés rurales, tout en exigeant d'être traités non pas comme des « membres d'une tribu » momentanément éloignés de chez eux, mais comme des travailleurs à part entière. Les mouvements paysans, qu'ils aient été d'ampleur régionale ou purement locale, mirent en question le concept de « développement » des États coloniaux qui prétendaient apprendre aux Africains comment cultiver. Les mouvements politiques qui finirent par s'emparer des États africains réussirent – pour un temps – à coordonner ces différences mises en cause. Mamdani ne mentionne même pas qu'en 1946 un gouvernement français, plus très sûr de sa légitimité ni de sa capacité de contrôle, abolit la distinction légale entre citoyen et sujet ainsi que le système judiciaire séparé pour les Africains – pour se retrouver confronté à des revendications d'égalité et

de participation dans toutes les sphères de la vie politique si intenses que, au milieu des années 50, les revendications d'autonomie furent reçues par les autorités françaises avec ce qui ressemble beaucoup à du soulagement. De 1940 à 1960 et au-delà, l'Afrique vécut une explosion de citoyenneté. Cette explosion – s'employant à développer une vie associative variée et riche dans toutes sortes de domaines, à se mobiliser collectivement, à entrer nombreux dans les écoles et autres services d'État, et enfin à revendiquer une participation aux affaires publiques – ébranla fortement les régimes coloniaux. Les structures mêmes que M. Mamdani souligne comme solides étaient donc contestées de toutes parts et de diverses façons.

« MAHMOOD MAMDANI  
NE NOUS DIT PAS COMMENT UNE  
CITOYENNETÉ FORTE AU NIVEAU LOCAL  
ET NATIONAL PEUT ÊTRE CRÉÉE. »

Mais si l'on passe aux années 70, Mamdani a en revanche raison : cette explosion a été contenue ; les coups importants, mais non décisifs, portés aux structures « tribales » furent souvent annulés. Là où M. Mamdani est le plus convaincant, c'est quand il affirme que si les carcans ethniques du colonialisme ont bien été des constructions à une période précise, ils sont devenus des réalités vécues. Même un gouvernement de tendance progressiste était susceptible de tomber dans le piège de tenter de réprimer ces solidarités locales, dérivant ainsi vers un autoritarisme mou, ou d'y céder, développant alors un système de clientélisme et de corruption basé sur l'ethnie. La séquence tracée par M. Mamdani est très directe : les despotismes décentralisés des années 20 et 30 ont produit les politiques déshumanisantes d'aujourd'hui. Ma séquence propose en revanche une ouverture suivie d'un repli, laissant place à d'autres ouvertures



et replis successifs, et à plus de luttes. Expliquer une ouverture et une fermeture ne revient pas à établir une relation causale directe. Une telle étude est encore à écrire, mais ce serait une histoire plus complexe que celle que nous raconte M. Mamdani, qui exigerait une analyse plus poussée des multiples mobilisations politiques des années 50 et 60. Une explication des autoritarismes mous des décennies suivantes devrait prendre en compte tant la faiblesse des gouvernements confrontés aux explosions de citoyenneté que la persistance forte de l'assujettissement, et elle ramènerait à la relation de l'Afrique au capitalisme mondial – dont l'évocation comme cause et explication unique des maux du continent est légitimement critiquée par M. Mamdani, mais sans l'intégrer dans son analyse. Les États africains indépendants étaient avant tout des régimes de « *gate keeper* » (litt. de portier), faibles face aux réseaux et regroupements sociaux (qu'ils soient de type citoyen ou sujet) à l'intérieur de leur pays, faibles face au capitalisme extérieur et

à la puissance occidentale, vivant de leur rôle d'interface entre intérieur et extérieur et tentés de parasiter et de miner les structures mêmes de production de richesse.

Une telle analyse n'aurait pas les mêmes implications politiques que celles que décrit M. Mamdani. Celui-ci insiste, avec raison selon moi, sur le fait que l'histoire doit être à la fois affrontée et transcendée. Mais il ne nous dit pas comment cela peut se faire, comment une citoyenneté forte au niveau local et national peut être créée. C'est peut-être ce passé – d'où Mamdani tire sa notion de carcans tribaux – qui pourrait lui dire comment les gens ont cherché à les contourner. Il ne suffit pas d'analyser le modèle colonial de la domination, encore faut-il se plonger dans l'étude des modes par lesquels les Africains ont déjoué ou affronté la domination coloniale. L'étude des ouvertures – et pas seulement des fermetures – du passé est une façon de commencer.

**Frederik Cooper**

university of Michigan, Ann Arbor

---

## LE POINT DE VUE DE JEAN COPANS<sup>1</sup>

**M**ahmood Mamdani nous offre une nouvelle interprétation de l'Afrique coloniale (et, jusqu'à un certain point, pré- et postcoloniale) tout en prenant en considération les revendications démocratiques des dix dernières années. C'est un ouvrage que l'on peut comparer favorablement aux synthèses récentes d'historiens professionnels comme celles de Catherine Coquery-Vidrovitch, de John Iliffe ou de Claudio Moffa<sup>2</sup>. Mais ce type de démarche me semble tout à fait discutable dans la mesure où l'unité historique de l'Afrique noire est une chimère coloniale (une chimère plurielle, certes). L'histoire sociale

de ces quinze dernières années s'est efforcée de définir une autre image plus spécifique et détaillée, à la fois plus empirique et mieux documentée, des interactions locales et globales. Concevoir l'Afrique comme un champ significatif de comparaisons est un choix idéologique et une erreur méthodologique. Ce débat connaît d'ailleurs une variante sud-africaine, et je suis d'accord sur ce point avec les considérations de Ran Greenstein<sup>3</sup>.

La méthode de M. Mamdani est fondée sur une hypothèse globale qui sélectionne un nombre limité d'exemples tirés plus ou moins au hasard des recherches et des lectures de

l'auteur. Celui-ci n'offre aucun argument théorique particulier en matière de démarche comparative qui renverrait au choix justifié de tel ou tel exemple. Évidemment, la plupart de ces derniers proviennent de l'Afrique coloniale britannique, mais le Sénégal, la Guinée et le Rwanda sont analysés de manière plus approfondie. L'étude de cas la plus développée concerne l'Afrique du Sud, et cette approche permet de réintégrer cette dernière dans le cadre des études africaines, ce qui est une bonne chose.

L'ouvrage est divisé en deux parties consacrées respectivement à la structure du pouvoir et à l'anatomie de la résistance. La première partie est la plus longue et la mieux argumentée. Elle suggère l'hypothèse d'un État « bifide », fondé sur le gouvernement indirect à la campagne et sur le gouvernement direct en ville, avec, d'une part, les autorités tribales, les droits coutumiers et les sujets, de l'autre la société civile, le droit public et les citoyens. En d'autres termes, le despotisme décentralisé s'oppose au despotisme centralisé. La lutte anti-coloniale s'efforça de supprimer le premier et de promouvoir le second. Mais, de fait, le système du pouvoir indigène l'emporta et la déracialisation de la société civile prit une forme plus ou moins tribale. Les traditions radicales du nationalisme furent soumises à cette dynamique parce que les pouvoirs de l'État ne tenaient pas à, ou n'étaient pas capables de réarticuler le rural et l'urbain socialement et politiquement. Cette hypothèse n'est pas en soi très nouvelle ni originale, mais Mamdani s'y réfère tout au long de son livre de manière très systématique. De plus, le fait de l'appliquer également à l'Afrique du Sud et la simplicité de sa formulation la rendent tout à fait séduisante. Nous examinerons sa portée théorique plus loin.

Le despotisme décentralisé est donc le gouvernement indirect : la terre n'est pas soumise aux lois du marché et le soi-disant droit coutumier se transforme en instrument officiel

de contrôle. L'anthropologue est assez surpris du schématisme extrême de la description des sociétés précoloniales qui apparaît à la lecture des démonstrations de Mamdani. Dans le troisième chapitre, l'auteur décrit longuement la genèse de l'Afrique du Sud. Selon sa définition, l'apartheid (p. 101) est une combinaison du despotisme décentralisé à la campagne, dans les réserves rurales (gouvernement indirect), et du despotisme centralisé dans les zones urbaines (gouvernement direct). Ainsi, la discrimination raciale se trouve reproduite et conservée avec les autorités tribales. Nous pensons spontanément ici aux exemples ivoiriens et kenyans. Mamdani mentionne également le cas du Sénégal, mais son explication me paraît assez superficielle.

« L'ANTHROPOLOGUE EST ASSEZ SURPRIS  
DU SCHÉMATISME DE LA DESCRIPTION  
DES SOCIÉTÉS PRÉCOLONIALES. »

La théorie d'un tel système est fondée sur l'institution juridique du droit coutumier. Le quatrième chapitre est donc fondamental, même si son sujet est quelque peu oublié aujourd'hui, surtout dans les études africaines françaises. L'auteur examine ensuite la paysannerie, le statut de la terre, le rôle du travail forcé. Il met en lumière les processus de coercition extra-économiques qui se poursuivent après l'indépendance. Les exemples du Swaziland, de la Tanzanie et du Mozambique permettent de conforter cette thèse. Mamdani sépare l'étude de l'application et de l'exécution du pouvoir de la résistance qu'elles suscitent ou que celle-ci provoque. C'est comme si « le marxisme structuraliste inconscient » de Mamdani était toujours présent, alors que nous savons qu'il a abandonné un tel point de vue depuis déjà de nombreuses années<sup>4</sup>. Les historiens africanistes comme William Beinart, John Lonsdale, Charles



van Onselen et Terence Ranger ont quant à eux proposé depuis quelque temps une perspective bien plus dialectique de l'action et de l'initiative sociales.

La seconde partie du livre est plus importante politiquement, mais la démonstration est à la fois unilatérale (seuls les cas de l'Ouganda – « patrie » de Mamdani – et de l'Afrique du Sud – son lieu actuel de résidence – sont étudiés) et trop générale. L'auteur traite à la fois des mouvements paysans ougandais (Ruwenzururu), de l'Armée de résistance nationale (NRA), de Museveni ainsi que des mouvements

« urbains ». Dans les années 80, les militants ouvriéristes et populistes pensaient que la communauté politique était celle du township et non celle du bantoustan rural. L'auteur analyse en détail les cas de Durban et d'Alexandra, où il a mené des recherches et des entretiens. Il explique les changements de conditions des *hostels* et explique que les *indunas* en viennent à remplir une fonction de semi-gouvernement indirect d'essence « rurale ». Le point de vue conservateur de l'Inkatha remet en question la nature « urbaine » de l'ANC, mais il est vrai que les perspectives de l'ANC sur les rapports entre la campagne et la ville n'ont pas changé depuis 1994. Je pense que la structure de la violence des années 1987-1994 est très complexe, et que toute théorie trop générale ou trop simple peut être un danger, surtout pour l'avenir de la réflexion politique sud-africaine.

La conclusion analyse les forces sociales qui peuvent animer et construire un lien entre le rural et l'urbain. Il faut abandonner les relations clientélistes courantes. Même les formes radicales de nationalisme n'ont pas été capables de les transcender après l'indépendance. Le despotisme décentralisé exacerbe les divisions ethniques et le despotisme centralisé exacerbe les divisions rurales/urbaines. Cette perspective permet à Mamdani de critiquer tant la conception purement économique du monde social (celle de la théorie du mode de production) que celle fondée sur la démocratisation politique et la gouvernance. Les analyses de Mamdani sont dans l'ensemble pertinentes, mais *Citizen and Subject* est le livre d'une seule et même idée : l'histoire africaine s'explique parfaitement par le fossé entre le rural et l'urbain et le meilleur exemple de ce produit colonial est l'Afrique du Sud, plutôt typique et non pas exceptionnelle. Il s'agit là d'une interprétation très schématique du passé et du présent du continent : tous les travaux que j'ai pu lire depuis quinze ans tant en anthropologie qu'en

« LES ANALYSES DE MAMDANI SONT  
DANS L'ENSEMBLE PERTINENTES, MAIS  
CITIZEN AND SUBJECT EST LE LIVRE  
D'UNE SEULE ET MÊME IDÉE. »

urbains dans les townships, les *hostels* et les usines de l'Afrique du Sud. Le sixième chapitre est consacré à l'autre face du tribalisme, le tribalisme en tant que mouvement social et non comme mouvement manipulé par l'État et ses appareils. Mamdani n'est pas « pro-ethnique », mais il examine ces mouvements à la lumière des revendications démocratiques, de la stratification sociale et montre qu'ils pourraient constituer les bases de mouvements chevauchant le rural et l'urbain (ce qu'ils ne peuvent faire). Il discute le point de vue de John Lonsdale à propos de l'ethnicité, mais il se trompe, selon moi, quand il le caractérise comme « primordialiste ». Quant à son analyse de la NRA, c'est une chose de mettre en lumière ses succès avant sa prise du pouvoir, une autre de relier la gestion politique de l'Ouganda depuis 1986 à ce succès.

Le dernier chapitre, qui est le plus long, est consacré à l'Afrique du Sud. Mamdani décrit l'économie politique migratoire et son évolution depuis vingt-cinq ans. La question fondamentale porte toujours sur la nature des liens entre ses origines rurales et ses contextes

histoire ou en science politique s'efforcent de dépasser ce lieu commun occidental (et colonial) ! Les rapports entre la campagne et la ville constituent une réalité sociale très complexe en Afrique noire, et se superposent aux structures trop souvent stéréotypées des époques coloniales et postcoloniales. Il est impossible de séparer très nettement les sociétés « civiles » et « tribales » et d'ignorer les relations de genre qui contribuent à l'élaboration des sociétés et cultures africaines. Une perspective panafricaine (au sens des sciences sociales et non de l'idéologie politique ou culturelle) ne peut s'élaborer que grâce à des comparaisons très précises et très minutieuses, à une approche des dialectiques entre les espaces d'analyse aux niveaux locaux, régionaux et nationaux et entre les différents types de regroupement social sur le plan de la parenté, des situations rurales et urbaines, des sphères professionnelles, ethniques, publiques et privées. Ma connaissance, certes limitée, de la société sud-africaine et de sa composition sociale m'interdit de prendre au sérieux, que ce soit scientifiquement ou politiquement, un modèle aussi général. Cet ouvrage ne rend aucunement justice à la subtile complexité de l'ensemble des sociétés africaines d'hier, d'avant-hier ou d'aujourd'hui.

Pourtant, de telles connaissances sont décisives afin de déconstruire l'interprétation dualiste dogmatique de l'apartheid et des luttes qui ont été menées contre lui. Les perspectives de M. Mamdani sont ainsi tout à fait utiles et contribuent à unifier la conception de l'histoire africaine. Mais son efficacité analytique et méthodologique pose problème, surtout si l'on prétend se référer à ses conclusions pour essayer de bâtir l'avenir du continent (et, bien sûr, de l'Afrique du Sud).

**Jean Copans**

université de Picardie

1. Une première version de cette lecture critique a été publiée dans la revue sud-africaine *Transformation*, n° 36, 1998, pp. 102-105.

2. C. Coquery-Vidrovitch, *Afrique noire. Permanences et ruptures* (deuxième édition révisée), Paris, L'Harmattan, 1992 ; J. Iliffe, *Les Africains*, Paris, Albin Michel, 1997 ; C. Moffa, *L'Afrique à la périphérie de l'histoire*, Paris, L'Harmattan, 1995.

3. R. Greenstein, « The study of South African Society : towards a new agenda for comparative Historical Inquiry », *Journal of Southern African Studies*, n° 20, 4 dec 1994, pp. 641- 661 ; « The future of the South African Past », *Journal of Southern African Studies*, n° 22, 2 juin 1996, pp. 325-331

4. M. Mamdani, Wamba-dia-Wamba (eds.), *African studies in Social Movements and Democracy*, Dakar, Codesria, 1995.

## LE POINT DE VUE DE MARIANE FERME

Cet ouvrage constitue une approche audacieuse de l'héritage historique commun aux institutions étatiques de l'Afrique moderne, en vue d'étudier les obstacles théoriques et pratiques à la démocratisation et au plein développement d'une société civile. De ce point de vue, il faut le replacer dans le contexte des débats qui ont proliféré dans les années 90 sur la nature de la démocrati-

sation, des formes de la société civile et de l'État, au moment du déclin des régimes totalitaires du xx<sup>e</sup> siècle, en particulier le socialisme en Europe de l'Est et le colonialisme en Afrique. Le livre de Mahmood Mamdani tente également de mettre un terme au discours, dont toute la recherche est imprégnée, sur le statut d'exception de l'Afrique du Sud par rapport au continent africain dans son



ensemble. En conséquence, son projet consiste à appliquer les modèles d'autorité étatique de l'Afrique équatoriale à l'Afrique du Sud et, réciproquement, à examiner l'état de l'apartheid comme la version d'une forme politique plus répandue et que l'on retrouve ailleurs en Afrique. Pour simplifier, Mamdani soutient la thèse que l'expérience du colonialisme tardif présente le terrain commun sur lequel l'histoire de l'Afrique du Sud peut se concilier avec celle du reste du continent. Au centre du système politique de l'apartheid comme de l'État colonial, affirme l'auteur, on retrouve la forme politique du « despotisme décentralisé » – toutes les variantes de l'administration indirecte vers laquelle les institutions politiques hétérogènes implantées par les différents gouvernements européens ont fini par converger.

« TOUTE ÉTUDE QUI PRÉTEND À UN TEL DEGRÉ DE SYNTHÈSE S'EXPOSE À ÊTRE PRISE EN DÉFAUT PAR LES SPÉCIALISTES D'UNE RÉGION OU D'UN SUJET. »

La première partie du livre traite, en quatre chapitres, de la structure du pouvoir colonial, de la pratique (administration indirecte) et de la théorie (droit coutumier) du despotisme indirect, et des institutions du pouvoir indigène à travers lesquelles était gouvernée une paysannerie organisée en entités tribales rigides. Tout en reconnaissant que la forme « coutumière » représentait une catégorie flexible dont le contenu était façonné par diverses pratiques sociales, M. Mamdani soutient qu'il « ne s'agissait pas simplement d'une apparence sans substance » (p. 169). Ainsi, par exemple, que la terre ait été définie comme un bien collectif, « tribal » dans de nombreuses parties de l'Afrique coloniale, a empêché sa privatisation malgré l'évolution des conditions économiques et sociales. L'un des thèmes récurrents de l'auteur est que lors

de l'indépendance, les États africains ont atteint « la déracialisation sans la démocratisation ». Ce qui signifie pour lui que, si l'on a affronté le problème du legs raciste du colonialisme, son héritage institutionnel non racial est demeuré intact, et continue à hanter les États africains postcoloniaux. Le droit colonial a en particulier produit un État « bifide », divisé en « citoyens » principalement urbains et « sujets » ruraux ayant des statuts administratifs et juridiques différents. D'un côté l'État colonial exerçait un pouvoir « coutumier » sur des sujets paysans tribalisés dans l'arrière-pays rural, de l'autre côté un pouvoir « civil » sur les citoyens des villes et les non-Africains, qui relevaient de formes modifiées de la loi métropolitaine. C'est dans cette dernière sphère, celle des citoyens urbains, que la société civile a pu se développer en Afrique ; mais le fait que les masses rurales aient été exclues du développement historique constitue l'une des grandes faiblesses, selon M. Mamdani, de l'État africain postcolonial. L'auteur avance également que les institutions forgées dans le contexte du pouvoir colonial ont servi de cadre à la résistance contre ce même pouvoir. Ainsi, les notions coloniales de coutumes et d'identités « tribales » servirent à façonner les formes mêmes de l'autorité coloniale au niveau local, mais celles-ci furent aussi des cadres dans lesquels s'organisa la résistance contre l'État (p. 183). La seconde partie de l'ouvrage explore ces formes de résistance. C'est là que Mamdani s'appuie le plus fortement sur les expériences sud-africaine et ougandaise, mais c'est là aussi qu'apparaissent les limites de la généralisation qu'il cherche à établir.

Toute étude qui prétend à un tel degré de synthèse s'expose à être prise en défaut par les spécialistes d'une région ou d'un sujet qui y trouveront des erreurs de détail ; mais puisque M. Mamdani place des questions générales historiques et théoriques au centre de son ouvrage, c'est celles-là que je com-

menterai. L'ouvrage aborde « cette partie du legs colonial – la partie institutionnelle – qui reste plus ou moins intacte » (p. 4) et qui a été jusque-là relativement peu traitée par les études sur le colonialisme. En d'autres termes, il veut s'interroger sur la façon dont les institutions coloniales ont limité la portée des formes politiques dans l'Afrique contemporaine, plutôt que de se focaliser sur « la colonisation de la conscience » (Fanon) et ses résultats hybrides le plus souvent imprévus, ou sur des questions de stratégie et de pratiques soulevées par ce niveau d'analyse. L'ouvrage relevant de ce courant que M. Mamdani vise en particulier est celui de Jean-François Bayart sur l'État en Afrique ; il le considère comme l'exemple typique d'une approche post-structuraliste qui retourne la théorie de la dépendance en privilégiant le sujet et les pratiques, et « célèbre [l'impérialisme moderne] comme le résultat d'une initiative africaine » (p. 10). Mamdani caricature et élimine ainsi une somme de travaux substantielle qui, à partir des indépendances, a abordé les politiques de la subjectivité, de la culture et de la représentation dans l'Afrique coloniale et postcoloniale, dans des disciplines allant de la littérature à l'histoire en passant par l'anthropologie et les sciences politiques. Ces recherches se sont pour une grande part intéressées aux luttes quotidiennes engagées dans le contexte colonial sur les terrains du savoir-vivre, de la langue, de l'habillement ou de l'organisation de l'espace, du temps, du travail, et dont on ne peut parler en termes de victoires ou de défaites.

Ironiquement, l'ouvrage de M. Mamdani partage avec celui de J.-F. Bayart ou d'autres qu'il regroupe dans la même catégorie certaines caractéristiques essentielles : 1. Une aversion pour les utilisations analogiques de l'Afrique dans les médias et les théories savantes, et pour la rhétorique de crise et d'exception qui les imprègne ; 2. Un intérêt particulier pour les obstacles à la fois théo-

riques et pratiques à la démocratisation en Afrique. (Cependant, les deux auteurs divergent quand J.-F. Bayart utilise l'expérience africaine pour remettre en cause les définitions normatives de la démocratie et du politique.) D'où les questions que j'aimerais soumettre au débat : étant donné que M. Mamdani a concentré son attention sur la question peu étudiée du legs institutionnel du colonialisme, que gagne-t-on à exclure de ce champ de réflexion précisément un corps d'analyse théorique et empirique qui privilégie les interrogations qui sont au centre de son ouvrage ?

« LES EXPOSÉS NON CONFORMISTES, ET DISCUTABLES, DE M. MAMDANI INCITENT VÉRITABLEMENT LE SPÉCIALISTE DE L'AFRIQUE À PENSER AUTREMENT. »

Comment les gens s'engagent-ils stratégiquement avec les institutions de gouvernement ? Les différentes façons dont d'un côté les « citoyens » et les conditions d'une société civile, de l'autre les « sujets » et les processus d'assujettissement sont constitués n'ont-elles pas à voir avec les limites des interactions stratégiques du monde réel ? Comme l'ont montré J.-L. et J. Comaroff, la colonisation de la conscience, et la conscience de la colonisation qui a servi à mobiliser contre ce processus, sont des aspects essentiels de l'incorporation des Africains modernes dans les États coloniaux et postcoloniaux. Mais l'« État » doit être compris « aux deux sens du terme : un ordre institutionnel du pouvoir politique, et une condition d'être, une structure et une conjoncture ».

L'accent mis dans cet ouvrage sur le côté structurel de l'intérêt webérien pour les institutions est plutôt surprenant, étant donné les interrogations qu'il soulève concernant les statuts juridique et politique des citoyens et des sujets. Tel qu'il est, il apporte une contribution importante à la théorie politique de l'Afrique.



Cependant, en dehors de ce domaine particulier, le débat critique sur des questions soulevées par M. Mamdani – par exemple celles sur le tribalisme et l'ethnicité, la relation entre le rural et l'urbain, l'appropriation créative des institutions imposées dans des contextes locaux – a déjà une longue histoire.

Je ne cherche pas ici à diminuer les mérites de cet ouvrage, au style clair et élégant, et qui constitue une intervention théorique importante dans les domaines des études africaines et de la politique coloniale et postcoloniale, sans oublier les recherches menées en Afrique sur le même sujet. En somme, on peut dire que M. Mamdani prouve lui-même par la pratique, en s'appuyant abondamment sur cette littérature, ce qu'il affirme : que les recherches sur l'Afrique du Sud ont apporté d'importantes contributions méthodologiques et théoriques aux études sur l'Afrique en général. Son projet dépasse également les frontières érigées

d'habitude entre les différentes traditions nationales en matière d'études africaines et d'analyse de la domination coloniale. L'administration indirecte cesse ainsi d'être associée aux seules colonies britanniques, l'apartheid n'est plus seulement une expérience sud-africaine, etc. Enfin, les exposés non conformistes, et discutables, de M. Mamdani sur des sujets allant de la politique raciale au « tribalisme comme guerre civile » (p. 190 et suiv.), et les contributions méthodologiques aux études sur l'Afrique australe (p. 294 et suiv.) incitent véritablement le spécialiste de l'Afrique et de l'État colonial et postcolonial à penser autrement. Provoquer le débat, que peut-on demander de plus à un livre ? Pour cette raison, *Citizen and Subject* mérite les honneurs et l'attention qu'il a reçus depuis sa publication.

**Mariane Ferme**

university of Californie, Berkeley

---

## LA RÉPONSE AUX CRITIQUES DE MAHMOOD MAMDANI

**C***itizen and Subject* ne prétend pas proposer une histoire de l'Afrique nouvelle et différente. Son domaine est celui des sciences sociales, pas de l'histoire. L'ouvrage contient des informations historiques, mais n'offre pas un récit historique. C'est plutôt un livre de théorie et d'analyse politiques. Il me semble utile de le préciser dès le départ, car je crains que les auteurs de trois des commentaires sur mon ouvrage (Ralph Austen, Jean Copans et Frederick Cooper) aient pensé qu'il s'agissait d'une étude historique.

Copans n'a pas tout à fait tort quand il dit que *Citizen and Subject* est « le livre d'une idée et d'une seule ». En revanche, il se trompe dans l'identification de cette idée quand il affirme que l'histoire africaine y est expli-

quée par le fossé entre le rural et l'urbain. » La question qui sous-tend le livre n'est pas celle de l'histoire de l'Afrique contemporaine, mais celle de sa crise politique. Et la clé d'analyse proposée n'est pas le fossé entre le rural et l'urbain ; mon champ de recherche est beaucoup plus large.

En insistant sur l'héritage institutionnel de la loi coloniale telle qu'elle a été reproduite par une dialectique permanente de luttes et de réformes, j'essaie d'attirer l'attention sur la nature de l'État forgé par l'expérience coloniale africaine. Malheureusement pour moi, sur les quatre commentateurs, seule Mariane Ferme reconnaît que ce point est central.

Les problèmes soulevés par les commentateurs tournent autour de deux questions impor-

tantes : d'une part celle de la structure et de l'« agencement » (*agency*), de l'autre celle du bien-fondé méthodologique de l'utilisation de l'Afrique comme unité d'analyse. Je répondrai séparément à ces deux points, en me plaçant dans le contexte d'un débat sur l'administration indirecte et sa réforme.

La loi coloniale s'est étalée sur plusieurs siècles. Sa phase finale s'est développée en Afrique équatoriale, ce renflement entre le Sahara et le Limpopo qui fait partie de ce qui a été colonisé après la conférence de Berlin. C'est cette période post-Berlin à laquelle je me réfère par le terme de « colonialisme tardif ». Pour ceux qui étudient le colonialisme, il est nécessaire d'identifier précisément cette période qui a vu s'opérer un changement majeur dans la forme du gouvernement colonial. Rien d'étonnant à ce que ce soit le plus puissant des pouvoirs coloniaux, la Grande-Bretagne, qui ait synthétisé l'essence de la loi coloniale et l'ait introduite comme une réforme du mode de gouvernement qui a pris le qualificatif euphémique « d'administration indirecte ».

Le glissement de l'administration directe à l'administration indirecte doit être vu comme la cristallisation des leçons de l'administration coloniale du point de vue du pouvoir colonial. La source pragmatique de cette connaissance provenait de la confrontation entre le colonisateur et le colonisé. L'administration directe était d'une arrogance grossière. Elle montrait que toute « tradition indigène » était par définition rétrograde et devait être éliminée. C'est pourquoi l'« ardoise culturelle » devait être effacée pour introduire une nouvelle trajectoire historique qui tiendrait la promesse de la modernité et du progrès. Ce développement devait forcément mener à une occidentalisation de la société coloniale. Le changement constitué par l'administration indirecte s'éloignait donc de la première doctrine coloniale pour se rapprocher d'une appréciation plus analytique des colonisés, de leur historicité et de leur culture. Cette appréciation voyait la tra-

dition comme un mélange contradictoire, plein de promesses et de dangers à la fois. C'était en même temps une tentative d'identifier et de fixer l'« agencement » de cette fraction des colonisés dont la version de la coutume étayerait le mieux l'autorité étrangère, tout en la faisant passer pour indigène.

En cherchant à ancrer les potentialités autoritaires dans la coutume « indigène », les pouvoirs coloniaux n'ont pas tant redéfini la coutume que privilégié une coutume parmi plusieurs institutions coutumières. Dans un contexte où il existait de multiples institutions s'affirmant comme la coutume – institution des sexes, groupes d'âges, assemblées de clan, chefs « héréditaires » (coutumiers) côtoyant les chefs bureaucratiques (désignés par l'État) –, les pouvoirs coloniaux ont désigné une seule institution, le chef bureaucratique, comme autorité « coutumière » dont la version de la coutume allait de ce fait être érigée en loi.

« LA QUESTION QUI SOUS-TEND LE LIVRE N'EST PAS CELLE DE L'HISTOIRE DE L'AFRIQUE CONTEMPORAINE, MAIS CELLE DE SA CRISE POLITIQUE. »

Contrairement à ce que pense Ralph Austen, cette façon de voir ne reproduit pas « l'interprétation classique » accompagnant l'étiquette d'« invention de la tradition ». Car la théorie courante ne prend pas en compte la nature contradictoire de ce processus. La coutume n'a pas tant été *inventée* que soigneusement *fabriquée*, pas tant *imposée* que *réformée*, par un tamisage analytique de la matière brute disponible qui a conduit à une identification sélective ayant ancré les potentialités autoritaires tout en supprimant les possibilités d'émancipation. Alors que la veine autoritaire de la coutume était officiellement consacrée comme un langage de pouvoir enraciné dans les institutions respectueusement



qualifiées de « coutumières », la fibre émancipatrice allait devenir la source de versions différentes et plus populaires de la coutume, soutenues par plus d'un mouvement paysan. J'ai qualifié la forme d'État façonné par l'expérience coloniale africaine de « bifide » (*bifurcated state*). La bifurcation était double :

« L'ÉTAT BIFIDE A CRÉÉ DEUX FORMES  
DISTINCTES D'AUTORITÉ, UNE CIVIQUE  
ET UNE ETHNIQUE. »

entre le rural et l'urbain, et entre différentes ethnicités au sein du monde rural. Quand les trois commentateurs objectent que je surestime la séparation entre le rural et l'urbain – en expliquant que la séparation des sexes ne se fait pas si facilement (Copans), que les communautés urbaines en Afrique tropicale ont toujours gardé un caractère profondément migrant (Austen), et que les citadins instruits avaient à la fois des liens familiaux et économiques avec les familles rurales non instruites (Cooper) –, je ne peux que répondre encore une fois qu'ils n'ont pas compris. Je n'ai jamais prétendu que le rural était détaché de l'urbain dans tous les domaines – culturel, social, économique et politique. En fait, il me semble que la tendance générale était justement inverse : les flux de communication, de marchandises et de gens ainsi que l'interdépendance du rural et de l'urbain augmentèrent pendant l'époque coloniale. Mon propos se voulait plus précis. Il concernait uniquement le domaine politique : la séparation rigide du rural et de l'urbain, comme celle d'une ethnicité par rapport à une autre, était devenue l'une des caractéristiques de l'organisation du pouvoir dans l'État d'administration indirecte. Et cette double séparation était d'autant plus tragique qu'elle allait à l'encontre du courant général. Les trois critiques se sont contentés de souligner l'un ou l'autre des aspects de ce courant, sans prendre en

compte le contre-courant que l'État bifide essayait d'activer.

Mon interprétation de l'État bifide repose sur trois propositions. 1. L'État bifide a créé deux formes distinctes d'autorité, une civique et une ethnique. 2. Cette séparation dépend d'une double distinction, celle entre le rural et l'urbain, et celle entre différentes ethnicités. 3. Enfin, cette distinction est devenue la base de deux systèmes de droit distincts, l'un civil et l'autre coutumier. Alors que le droit civil concerne les droits des citoyens – en limitant la garantie aux « citoyens » racialement définis –, le droit « coutumier » parle de tradition, imposant aux sujets ethnicisés autant de différentes versions qu'il existe de batteries de droit « coutumier ».

Alors que l'économie politique coloniale activait le travail et ses produits sur de nombreux marchés – au niveau local, régional et même mondial –, l'État colonial tentait de consigner les « indigènes » dans toute une série de boîtes ethniquement bien définies, chacune sous le contrôle de sa propre « autorité indigène » ethnique. Cette réalité institutionnelle suscita de nombreuses tensions : entre l'individu et la communauté, entre le droit et la culture, comme entre le politique et l'économique. Au lieu de créer une administration politique qui soit une superstructure reflétant tranquillement l'économie, le colonialisme tardif a généré une vive tension entre les deux.

C'est pourquoi je suis plus qu'étonné quand Ralph Austen insiste sur la différence entre l'Afrique du Sud et l'Afrique équatoriale en la considérant comme une différence entre agriculture de colons et agriculture de paysans, comme si cela se traduisait automatiquement par une différence de forme de l'administration. En écrivant *Citizen and Subject*, j'ai justement essayé de prendre mes distances avec ce genre de réductionnisme qui cherche à comprendre la politique à partir de faits économiques. Ralph Austen aurait été plus inspiré de remettre en question mon point

de vue méthodologique, plutôt que de réaffirmer une évidence d'économie politique : que le régime agraire de l'Afrique du Sud est différent de celui de l'Afrique équatoriale.

Pour revenir sur ce point de vue méthodologique qui est, je le crains, à la base des différends avec Austen et Copans, mais que tous deux semblent s'ingénier à ignorer, permettez-moi de citer un extrait de l'introduction de mon ouvrage (pp. 23-24) :

« J'ai commencé à écrire ce livre en me focalisant sur la différenciation des systèmes agraires du continent. La perspective de recherche qu'on connaît sous le nom de politique économique m'a appris que la nature du pouvoir politique devient compréhensible quand on le place dans le contexte des processus concrets d'accumulation et des luttes qui en découlent. De ce point de vue, le point de départ de l'analyse devait être la question du travail. Puis j'ai remis en question le caractère absolu de cette proposition, quand j'ai dû admettre que la forme de l'État qui s'était développée pendant la période coloniale n'était pas liée à un système agraire spécifique. Cette spécificité était plutôt politique : plus que tout, la forme de l'État était définie par l'expérience coloniale africaine. Plus que la question du travail, c'est la question indigène qui éclaira cette expérience. Je ne cherche pas à établir une fausse opposition entre les deux. Mais je maintiens qu'une analyse politique ne peut pas extrapoler la nature du pouvoir à partir d'une analyse d'économie politique. »

Sans ignorer la question du travail ou la question agraire, j'ai essayé de poser la question indigène – le dilemme de comment assurer l'ordre politique et la légitimité politique sous le gouvernement colonial – au centre de mon analyse, cherchant ainsi à appréhender la forme de l'État. Cela impliquait de placer au cœur de mon travail la dialectique entre le pouvoir et la résistance au pouvoir. C'est pourquoi j'ai été encore plus surpris de voir

que Frederick Cooper se plaignait du fait que *Citizen and Subject* était « piégé dans son concept de "legs" [qui] suggère que l'on peut extraire une chose survenue à un moment particulier de l'histoire et lui donner un pouvoir causal à une date ultérieure. » Pourtant, plutôt que d'établir coûte que coûte une relation directe entre les débuts du colonialisme tardif et l'État de l'Afrique contemporaine, j'ai avancé que ce mode d'autorité a traversé trois phases principales de réformes. Si la première fut la réponse coloniale à la résistance qui a suivi la Seconde Guerre mondiale, les deux suivantes correspondent aux deux tendances réformatrices principales de l'époque postcoloniale, l'une conservatrice, l'autre radicale. Ni l'une ni l'autre cependant n'ont vraiment réussi à transcender l'héritage de la gouvernance du colonialisme tardif.

« JE MAINTIENS QU'UNE ANALYSE POLITIQUE NE PEUT PAS EXTRAPOLER LA NATURE DU POUVOIR À PARTIR D'UNE ANALYSE D'ÉCONOMIE POLITIQUE. »

Pour le lecteur français qui n'aurait pas accès à mon ouvrage en anglais, je me permettrai de résumer mon raisonnement. Entre les deux guerres mondiales, l'autorité basée sur l'ethnie – l'autorité indigène – était la base sociale essentielle du pouvoir de l'administration indirecte parmi les colonisés. L'opposition des manifestants nationalistes qui suivit la Seconde Guerre mondiale démontra l'étroitesse de cette institution. Pour comprendre ce nationalisme, je me suis focalisé sur deux forces sociales : le paysan rural et l'« indigène » urbanisé. Les paysans étaient la cible de mesures coercitives dites « de développement », appliquées, là est l'ironie, par l'autorité consacrée comme « coutumière ». La coutume, ai-je écrit, était une auréole autour d'un régime de force brute. Cela permettait entre autres choses au pouvoir colonial



de s'imposer comme « coutume ». Tout comme l'urbanisation, l'« indigène » urbanisé était une conséquence inévitable du « développement » colonial. N'ayant pas accès aux droits civils, mais étant en même temps durement soumis à la loi coutumière, l'« indigène » urbanisé a formé la base sociale du mouvement nationaliste urbain. Alors que les mouvements paysans avaient tendance à remettre en question la version de la coutume officiellement consacrée, le nationalisme urbain était plus souvent qu'à son tour animé d'une protestation contre l'exclusion raciale qui marquait la société civile.

« TOUT COMME L'URBANISATION,  
L'«INDIGÈNE» URBANISÉ ÉTAIT  
UNE CONSÉQUENCE INÉVITABLE  
DU «DÉVELOPPEMENT» COLONIAL. »

La capacité à relier l'urbain et le rural fut fondamentale pour le mouvement nationaliste. C'est ce qu'ont réussi à faire les partis uniques, comme le CPP au Ghana, la Tanu au Tanganyika, ou le PAIGC en Guinée-Bissau. Il n'est donc pas étonnant que le noyau du parti unique se soit composé de membres se situant à la fois dans le rural et dans l'urbain, comme les « *verandah boys* » de Nkrumah, et les « dockers » de Cabral. Je n'ai pas la place ici de m'étendre sur ce qu'il est advenu des cadres du nationalisme urbain. Mais j'aborde ce sujet dans mon ouvrage, non comme un récit, mais par une analyse qui relie deux moments différents de l'histoire des États du postcolonialisme : la déracialisation et le développementalisme. Alors que le premier moment correspond à une mobilisation nationaliste de la société civile, le second correspond à sa démobilisation. Dans le langage de Cooper, le premier est une ouverture, le second une fermeture.

Mon approche des variations de la réforme de l'après-indépendance met en contraste

ces deux grands axes, conservateur et radical, le premier définissant la démocratie comme « représentationnelle », le second comme « participative ». Cooper ne devrait pas avoir de difficulté à traduire cela en autant de versions de la citoyenneté, relevant non seulement de différents régimes, mais aussi de divers mouvements sociaux. Le dernier chapitre développe ces deux programmes de réforme, expliquant pourquoi aucune des deux versions de la citoyenneté ne pouvait aboutir. La tendance principale s'est traduite par l'échec du nationalisme conservateur à produire un lien démocratique entre le rural et l'urbain. En conséquence, le pouvoir ethnicisé de l'autorité indigène rurale a tendu à contaminer la société civile urbaine. Tant que les institutions de l'administration indirecte ont eu la main mise sur la campagne, et tant que les chefs désignés ont continué à appliquer la coutume, la signification des élections resta différente à la ville et à la campagne. Si, en zone urbaine, les élections servaient à décider qui représenterait qui, elles consistaient en zone rurale à déterminer qui nommerait les chefs et serait le maître absolu – ce qui fait que la campagne votait le plus souvent par blocs ethniques. Organisé par le biais de formes ethniques du pouvoir, chaque groupe ethnique pouvait être utilisé par ses chefs comme un capital ethnique plus ou moins soudé en cas d'élections. Avec les partis politiques fonctionnant comme des courroies de transmission entre la ville et la province, chaque campagne électorale devenait un détonateur capable de faire exploser les tensions ethniques. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les États formés à partir des institutions de l'administration indirecte aient tendance à recréer constamment les identités ethniques et à canaliser les conflits politiques selon des clivages ethniques.

Le contrepoint au nationalisme conservateur a été apporté par les nationalistes radicaux.

Il a existé deux générations de radicaux dans l'Afrique de l'après-indépendance. Représentée par Nkrumah, Nyerere et Sekou Touré, la première génération était constituée par des praticiens de la politique de mobilisation. Cette génération a été à l'avant-garde du nationalisme militant anti-colonialiste, mais elle est aussi à l'origine de la subordination du parti nationaliste militant à un État développementaliste, réduisant en fin de compte l'activité politique à une mobilisation excessivement formalisée, dirigée par le haut, et s'apparentant plus à une pratique administrative que politique. Ce ne fut pas le cas de la seconde génération de radicaux, parmi lesquels Rawlings, Sankara et Museveni. Ceux-ci commencèrent par réformer les institutions de l'administration indirecte du bas vers le haut, démantelant la chefferie, qu'ils remplacèrent par des autorités populaires élues plutôt que par des cadres du parti unique nommés d'en haut.

La vraie différence entre les conservateurs qui appuyaient une démocratie multipartite et les radicaux qui préféraient une participation non dirigée par les partis n'est pas véritablement que les uns sont démocrates et les autres non, mais que chaque mouvement a mis l'accent sur la réforme d'un des domaines de l'État bifide à l'exclusion de l'autre. Les conservateurs cherchèrent à réformer le gouvernement central tout en maintenant le système de chefs et les institutions de l'administration indirecte dans le gouvernement local. Cela en dépit du fait que le droit de vote, et même le droit d'organiser des élections, était dans beaucoup de cas un droit pour tous, urbains et ruraux, élite et subalternes. Mais le problème était que l'on pouvait voter pour ses représentants dans le gouvernement central, pas dans le gouvernement local. On n'élisait pas son chef local. Les radicaux, au contraire, souhaitaient une réforme du gouvernement local, mais ils étaient réticents à la faire suivre d'une réforme du gouvernement

central. En mettant ce contraste en lumière, je ne cherchais nullement à glorifier ou à dénigrer la génération des réformateurs, qu'ils soient conservateurs ou radicaux. Je voulais plutôt mettre en garde ceux qui auraient tendance à souligner l'une des tendances – participation vs représentation, autonomie vs recherche d'alliance, localité et communauté vs pays et État, considérés comme l'affaire des gouvernements de libération.

Le point central de la critique de Cooper est le suivant : « La séquence tracée par M. Mamdani est directe : les despotismes décentralisés des années 20 et 30 ont produit les politiques

« LA DIALECTIQUE ENTRE LE POUVOIR  
ET LA RÉSISTANCE EST CENTRALE ET NON  
MARGINALE DANS LE DÉVELOPPEMENT  
DE CITIZEN AND SUBJECT. »

déshumanisantes d'aujourd'hui. » Si j'ai détaillé mon raisonnement ci-dessus, c'est pour montrer que cette critique est une tentative de caricature : la dialectique entre le pouvoir et la résistance est centrale et non marginale dans le développement de *Citizen and Subject*. Je suspecte Cooper d'avoir attendu un *récit* de la résistance, plutôt qu'une *analyse* de ce processus. Ainsi, il n'arrête pas de se demander pourquoi certains actes importants de la résistance qui ponctuent certaines histoires régionales ne sont pas mentionnés dans mon ouvrage. Ne trouvant pas l'ouvrage qu'il avait espéré, il n'a malheureusement pas réussi à comprendre le livre qu'il a trouvé.

La seconde moitié de *Citizen and Subject* se penche sur des études de cas de la résistance. Encore une fois, il ne s'agit pas de proposer une *histoire* de la résistance. Je me suis concentré sur deux études de cas : d'une part, des mouvements de protestation rurale en Ouganda et en Tanzanie, de l'autre l'opposition urbaine en Afrique du Sud. Je ne



présente pas ces deux exemples comme représentatifs, ce qui explique pourquoi je ne fais aucune comparaison avec des situations similaires dans le reste du continent. Ce qui pour moi justifie ces études, c'est qu'elles ont une importance paradigmatique. Justement parce qu'elles ne représentent pas la norme mais les luttes les plus abouties en faveur des réformes, elles nous permettent d'observer de près les tensions que la structure du pouvoir introduit dans l'anatomie de la résistance. En tant que cas les plus aboutis d'opposition rurale et urbaine dans l'Afrique contemporaine, elles nous permettent d'examiner les deux types de lutte.

« LE PRÉJUGÉ S'ANCRE DANS  
LES INSTITUTIONS, PUIS SE REPRODUIT  
COMME IDÉOLOGIE INSTITUTIONNELLE. »

J'ai écrit *Citizen and Subject* à un moment où la critique du structuralisme bénéficiait d'un intérêt de plus en plus large en Afrique. Mais, en lisant différents ouvrages sur l'État en Afrique, j'ai trouvé les résultats de cette théorie de plus en plus problématiques, car je décelais une tendance de plus en plus grande à détacher l'« agencement » de la structure, et le choix de la contrainte. Et je pensais que c'était parce que, de plus en plus, l'ensemble des travaux sur l'État en Afrique semblait ignorer la généalogie de cet État. C'est contre cette tendance que je m'insurge dans l'introduction de mon livre. Que cette attaque ait pu être lue – je cite Mariane Ferme – comme « une caricature et un rejet » d'une « somme de travaux substantielle qui, à partir des indépendances, a abordé les politiques de la subjectivité, de la culture, et de la représentation dans l'Afrique coloniale et postcoloniale, dans des disciplines allant de la littérature à l'histoire en passant par l'anthropologie et les sciences politiques », me paraît surprenant et, à vrai dire, grave. Car cela signifie que j'ai

à mon tour versé dans l'excès inverse, alors que je voulais seulement corriger cette tendance. Cela n'était évidemment pas mon but, et il est bien évident que j'admets et regrette que cette attaque ait eu un tel effet, du moins pour l'un des lecteurs.

Enfin, j'aimerais aborder le problème de méthode soulevé par Jean Copans. « Concevoir l'Afrique comme un champ significatif de comparaisons est un choix idéologique et une erreur méthodologique », affirme ce dernier. Pourquoi cela ? Parce que, toujours selon Copans, « l'unité historique de l'Afrique noire est une chimère coloniale » et parce que « l'histoire sociale de ces quinze dernières années s'est efforcée de définir une autre image ».

Dans *Citizen and Subject*, je n'affirme pas ni ne réfute une unité de l'Afrique subsaharienne à l'époque précoloniale. Mon sujet est l'époque coloniale et postcoloniale. L'ouvrage ne prétend à aucun moment que l'Afrique soit l'unité d'analyse la plus appropriée à des recherches, en quelque domaine que ce soit. En fait, je sous-entend l'inverse quand je dis que les concepts issus de l'exception sud-africaine sont le plus convaincants quand ils cherchent à expliquer les tendances économiques, et le moins convaincants quand il s'agit de l'analyse politique de l'apartheid en tant que forme de l'État. Quand je propose l'Afrique comme une unité d'analyse féconde, c'est dans l'idée précise de comprendre l'État postcolonial. De ce point de vue, l'idée que l'unité historique de l'Afrique noire est une chimère coloniale ne devrait pas être une raison de rejeter cette unité, mais bien plutôt de la prendre très au sérieux – à condition, bien sûr, de ne pas être prédisposé contre celle-ci pour des raisons idéologiques. Car le débat intéressant ici n'est pas de savoir s'il s'agit d'un fait ou d'un préjugé, d'une vérité ou d'un mensonge. Le problème est qu'une fois considéré comme une conviction par le pouvoir, le préjugé s'ancre dans les institutions, puis se reproduit comme idéologie institutionnelle.

Le sujet de mon ouvrage concerne justement l'un de ces héritages institutionnels venant de l'époque coloniale, l'héritage de l'administration indirecte, du despotisme décentralisé comme forme d'État.

J'affirme que cette forme d'État n'était pas spécifique au colonialisme britannique, mais qu'elle a également inspiré des réformes dans le mode de gouvernement colonial d'autres puissances européennes, dont l'Afrique du Sud sous l'apartheid. J'aurais pu espérer que Jean Copans, qui se qualifie lui-même de chercheur « principalement africaniste orienté vers la partie française de l'Afrique », ait débattu du problème qui le concerne dans mon ouvrage : le fait que dans la politique coloniale française en Afrique équatoriale, le passage notamment de « l'assimilation » à « l'association » aille dans le sens de l'administration indirecte. De plus, je pensais qu'intéressé comme il l'était par l'histoire sociale, il prendrait au sérieux ma proposition selon laquelle la structure du pouvoir fournit les paramètres dans lesquels la résistance se développe.

Comme le souligne J. Copans, la question de la forme de l'État est plus qu'un simple sujet de recherche. Cela parce que les institutions étatiques sous-tendent et reproduisent les identités politiques spécifiques. L'État bifide a reproduit deux identités politiques distinctes : la race et l'ethnicité. La race contribuait à unifier les bénéficiaires du pouvoir alors que l'ethnicité tendait à fragmenter ses victimes. C'est ainsi que le pouvoir a défini le point de départ de la résistance. J'ai affirmé que

la race et l'ethnicité fonctionnent à la fois comme des idéologies de domination et de résistance. Mais je pense cependant que c'est une erreur de faire une distinction entre les idéologies de domination et les idéologies de résistance simplement pour rejeter les premières et accueillir les secondes à bras ouverts.

« LA RACE ET L'ETHNICITÉ  
FONCTIONNENT À LA FOIS COMME  
DES IDÉOLOGIES DE DOMINATION  
ET DE RÉSISTANCE. »

Race et ethnicité ne peuvent être ni rejetées ni adoptées sans analyse critique. En tant qu'idéologies de la résistance, chacune exige d'être problématisée. Si la politique de réforme de la société civile et de l'autorité indigène nous apporte une leçon, c'est celle du dilemme d'une résistance qui accepte sans la contester une identité unidimensionnelle du pouvoir. Là où, sur le terrain, la population est mutiraciale et multiethnique, les définitions monoraciales et monoethniques du pouvoir comme de la résistance ne peuvent que déclencher les conflits raciaux et ethniques. Si nous ne comprenons pas rapidement cette leçon, il deviendra difficile de bâtir un lien démocratique entre l'urbain et le rural, point de départ nécessaire à toute stratégie de réforme viable. Cela reste vrai de l'Afrique du Sud comme de l'Afrique équatoriale.

**Mahmood Mamdani**  
university of The Cap